



**Pôle expertise et support
Division des Examens et Concours
DEC 1**

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- Session 2024 -

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié et portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 18 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2024 est composé comme suit :



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- Session 2024 -

Présidente :

Mme Sylvie TAIX, Secrétaire Générale de la DSDEN du Gard,

Vice-Président :

M. Cyril LAPENE, Personnel de direction, collège Christian Bourquin, Millas,

Membres du jury :

M. Frédéric ACHARD, Attaché d'Administration de l'État, université de Montpellier,

M. Olivier BEDU, Personnel de Direction, collège Port Marianne, Montpellier,

M. Paul-Marie BERENGUIER, Attaché d'Administration de l'État Hors Classe, lycée polyvalent Georges Pompidou, Castelnau le Lez,

Mme Julie COUGET, Attachée d'Administration de l'État, lycée professionnel des métiers Jacques Brel, Saint Pons de Thomières,

M. Emmanuel COUSTY, Personnel de Direction, collège le Bastion, Carcassonne,

Mme Manuela FAVREAU-POUESSEL Attachée Principale d'administration de l'État, rectorat de Montpellier,

Mme. Karine PIQUET, Attachée Principale d'administration de l'État, DSDEN du Gard,

Mme Sabrina PRIVAT, Attachée d'Administration de l'État, université de Montpellier,

Mme Catherine PUGNET, Attachée Principale d'Administration de l'État, collège Christian Bourquin, Millas,

Mme Emmanuelle RACT, Attachée Principale d'Administration de l'État, DSDEN des Pyrénées Orientales,

Mme Aline TEISSIER, Attachée Principale d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,

M. Frédéric VINCENT, Attaché d'Administration de l'État, université de Montpellier,

ARTICLE 2 :

La présidente du jury est assistée d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le

29 NOV. 2023

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL